

FSU

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

REGION ILE DE FRANCE et OUTRE MER

Déclaration préliminaire au CTPIR des 14 et 15 décembre 2009

**« Zoreille cochon dan marmite pois »
Expression créole réunionnaise**

Ce premier Comité Technique Paritaire Inter Régional (C.T.P.I.R) vient acter la disparition de la DR Outre Mer. Ainsi la DPJJ opère une fois de plus un grave recul contre les personnels des Départements et Territoires de l'Outre Mer. Malgré notre proposition de présenter un ordre du jour et une délégation distincte, l'administration a une fois de plus campé sur sa seule « proposition », montrant une fois de plus que sa capacité de dialogue se limite à une stricte application des ordres. Cette attitude montre le profond mépris qu'elle a pour les personnels des DOM et des TOM.

Après des années de revendications, ces agents ont lutté pour qu'enfin les spécificités (politiques, sociales et historiques) de ces territoires soient enfin prises en compte dans la déclinaison des politiques publiques en matière d'éducation. L'administration tire un trait dessus sans aucune remise en cause de sa part.

Cette décision unilatérale est en totale contradiction avec le discours officiel du gouvernement Fillon/Sarkozy suite au puissant mouvement social de l'année dernière (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion). Les personnels de la PJJ des DOM ne peuvent que ressentir cette recentralisation comme le retour d'une certaine forme de colonialisme qui ne dit pas son nom. Alors que les assises de l'Outre Mer ont reconnu la spécificité de celle-ci, certains de nos responsables PJJ en déplacement dans les DOM la nient publiquement.

Double discours et non prise en compte de ses réalités servent de boussole à cette administration. Ce sentiment est renforcé par le contenu du dossier du CTPIR qui contient très peu d'éléments concernant les DOM et une délégation de l'administration toute relative sur la représentativité des DOM. Aucune projection sur les futurs projets de restructuration n'apparaît pour les années avenir.

Nous avons sollicité la modification de l'ordre du jour ainsi que l'ajout de documents complémentaires concernant la situation de chaque département et territoire d'Outre Mer notamment avec les projections des postes et des services pour l'année 2010. Une fois de plus nous avons reçu une fin de non recevoir sur nos demandes ainsi qu'une interdiction de siéger à l'encontre de certains de nos experts, que notre délégation avait sollicitée pour aborder les conséquences des restructurations en Ile de France.

Concernant le seul point distinct du dossier qui concerne la formation et qui prend en compte la spécificité des DOM, nous constatons que les documents ne reflètent pas totalement les difficultés que les agents connaissent sur ce sujet notamment en ce qui concerne les stages proposées par l'ENPJJ. Ainsi les personnels ont eu à subir ces derniers mois l'annulation de sessions de formation sur lesquels ils étaient inscrits.

A cela s'ajoute un sentiment d'abandon ressenti par une majorité d'agents devant les difficultés de leurs services (postes non pourvus en Guyane, difficultés des services en Guadeloupe, début de la restructuration à la Réunion, etc.). De même, la réorganisation des services administratifs, en raison de la recentralisation/annexion de la région à la DIR Ile de France, laisse dans le plus grand désarroi les personnels (Cf. texte sur les services administratifs).

C'est pour cela que nous avons décidé avec nos collègues de la région Ile de France de ne pas siéger à cette parodie de CTP qui contrevient gravement au principe du paritarisme dont nous sommes de fervents défenseurs.